

## **CONDITIONS DE RESERVATION**

**1. La location de votre emplacement ou hébergement ne deviendra effective qu'avec notre accord et après réception de la demande de réservation, accompagné de l'acompte demandé**, soit 40% du séjour (+15 euros de frais) pour un emplacement ou 50% du séjour pour un hébergement. Dès réception de l'acompte une confirmation vous sera envoyée.

**2. La location est conclue pour toute la durée du séjour réservé. L'acompte n'est pas remboursable.** Le solde du séjour pour les locations et emplacements, est entièrement dû, même en cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé. Pour les locations, le solde est payable 30 jours avant la date d'arrivée. Le solde des emplacements est à régler à l'arrivée.

**3. Optez pour l'assurance Campez-Couvert et assurez-vous un séjour sans tracas.** Notre offre d'assurance annulation (facultative) garantit un remboursement de votre séjour en cas d'imprévu avant votre arrivée, vous couvre également en cas d'interruption de séjour, véhicule de remplacement, frais vétérinaires ....

**4. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire est prié d'en informer le camping.** Le cas échéant celui-ci pourra disposer de l'emplacement ou de l'hébergement dès le lendemain de la date prévue de l'arrivée, à midi, et conservera les paiements.

5. Les emplacements sont disponibles à partir de 12h et devront être libérés avant 12h. Les hébergements sont disponibles à partir de 15h et seront libérés avant 10h.

6. Le forfait de base pour un emplacement comprend : 2 personnes, l'emplacement pour 1 tente, 1 caravane ou 1 camping car et 1 voiture ainsi que l'accès aux sanitaires. Un emplacement doit être rendu vide et propre. **Il est strictement interdit de modifier la végétation ou de creuser des canaux d'évacuation !**

7. Le prix de l'hébergement comprend l'eau, le gaz, et l'électricité. **L'entretien de l'hébergement reste à la charge du locataire.** Avant son départ, il devra être laissé en parfait état de propreté. Le cas échéant et après état des lieux contradictoires, un forfait ménage de 50 euros sera demandé. Les draps et linge de maison ne sont pas fournis. Pour la location d'un hébergement, il vous appartient de vérifier si votre contrat d'assurance prévoit l'extension « villégiature » (location de vacances). Dans l'hypothèse contraire, vous devez réclamer à votre compagnie d'assurance une extension de garantie ou souscrire un contrat particulier.

8. Un seul animal est accepté par réservation, moyennant un supplément journalier. Il doit être tenu en laisse et ne sera jamais laissé seul dans l'hébergement. Tatouage et carnet de vaccination sont obligatoires.

9. La responsabilité du camping, au-delà de sa responsabilité légale, n'est pas engagé en cas de :

- vol, perte ou dommage de quelques nature qu'il soit, pendant ou suite à votre séjour,
- panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture des installations du camping,
- mesures ponctuelles prises par la direction du camping, de limitation d'accès à certaines installations y compris la baignade, nécessitées par le respect des normes de sécurité ou des travaux d'entretien périodiques,
- nuisances dues aux phénomènes naturels (météo, insectes, etc ...).

**10. Les barbecues à bois ou charbon sont interdits sur les emplacements.** Des barbecues collectifs sont mis à votre disposition près de l'accueil.

11. Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, le client peut avoir recours à une demande de résolution à l'amiable par voie de médiation, auprès de **SAS Médiation Solution** (site : <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>)